

Département des littératures de langue française Faculté des Arts et des Sciences

> Histoire de la littérature de langue française Horaire : mercredi 12h30-15h30

Automne 2024

Pierre Lyraud (Bureau 8040, Pavillon Lionel-Groulx)

pierre.lyraud@umontreal.ca

CONTENU

FRA 1027

Ce cours propose une introduction générale à l'histoire des littératures de langue française, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Nous nous intéresserons aux régimes poétiques propres à chaque époque et à la position qu'y occupe la littérature dans l'ensemble de la culture.

Une place importante sera ainsi accordée, d'une part, aux institutions de la vie littéraire, aux conditions matérielles de production et de diffusion des textes, et au statut changeant de l'œuvre et de l'écrivain, devenant peu à peu « auteur ». Nous suivrons d'autre part, d'une époque à l'autre, les mutations génériques et théoriques, les héritages ou les explorations sans lendemain, en nous appuyant sur de larges extraits déposés sur Studium, et en regardant de plus près quatre œuvres : un recueil poétique de Christine de Pizan (*Cent ballades d'amant et de dame*, début du XV^e siècle) ; une tragédie de Jean Racine (*Bérénice*, 1670) ; un dialogue philosophique (*Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un Sauvage dans l'Amérique*, 1704) un recueil de trois contes de Gustave Flaubert (*Trois contes*, 1877).

BIBLIOGRAPHIE

Des extraits seront déposés sur Studium. Quatre œuvres sont par ailleurs à lire en intégralité – elles feront l'objet d'une étude plus approfondie lors de quatre séances :

- Christine de Pizan, *Cent ballades d'amant et de dame*, Paris, éd. J. Cerquiglini-Toulet, Nrf/Gallimard, 2019.
- Jean Racine, *Bérénice*, éd. G. Forestier, Paris, Livre de Poche, 1988 [toute édition sera convenable]
- Lahontan, Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un Sauvage dans l'Amérique, Paris, Desjonquières, 2023.
- Gustave Flaubert, *Trois contes*, éd. P-M de Biasi, Paris, GF, 2021.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

• Quatre tests de connaissance au fil du semestre : 20 %

Un examen de mi-session : 40 %

• Un examen final: 40 %

Intégrité

L'Université de Montréal s'est dotée de deux règlements disciplinaires sur la fraude et le plagiat, un qui s'adresse aux étudiants de premier cycle et l'autre à ceux des cycles supérieurs :

https://integrite.umontreal.ca/boite-a-outils/les-reglements